

DÉCLARATION PAR LE GOUVERNEMENT – SITE PATRIMONIAL



Présentation

La Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) donne au gouvernement du Québec le pouvoir de « déclarer site patrimonial un territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public », sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications (article 58).

Selon la Loi sur le patrimoine culturel, un tel **site patrimonial** est défini comme « un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique » (article 2).

Il est possible de proposer au ministre un site patrimonial, en vue de sa déclaration par le gouvernement, en utilisant le présent formulaire. **L'auteur de la proposition est invité à fournir toute l'information dont il dispose sur le territoire concerné.**

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), les renseignements personnels recueillis au moyen de ce formulaire seront conservés de façon sécuritaire et ne seront rendus accessibles qu'aux seules personnes autorisées à traiter cette proposition.

Note

La Loi sur le patrimoine culturel permet au gouvernement de déclarer un site patrimonial et au ministre de classer un site patrimonial. Il est important de distinguer les deux statuts. Le statut de déclaration de site patrimonial est un statut exceptionnel attribué par le gouvernement. Il sera préféré au statut de classement de site patrimonial par le ministre, notamment dans les cas de sites plus vastes, de concentration de sites patrimoniaux ou d'enjeux de protection concernant plusieurs ministres.

Pour proposer le classement d'un site patrimonial, vous pouvez remplir le formulaire Proposition de statut – Classement – Immeuble ou site patrimonial.

L'astérisque (*) indique que l'information est requise pour le traitement de la proposition.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

*Nom de la personne ou de l'organisme qui fait la proposition :

Représentant (s'il s'agit d'un organisme) :

*Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :

Code postal :

*Téléphone :

Poste :

Télécopieur :

Courriel :

SECTION 2 – INFORMATIONS SUR LE SITE

*Nom : indiquez le nom utilisé couramment pour désigner le territoire ou celui qui le représente le mieux (ex. : centre-ville de Longueuil ou site patrimonial du Vieux-Québec). Il ne s'agit pas nécessairement du nom sous lequel sera connu le territoire s'il est déclaré site patrimonial.

Nom de la rue ou des rues :

Arrondissement :

*Ville, village ou municipalité :

Désignation cadastrale (numéro de lot et circonscription foncière, ainsi que, s'il y a lieu, division cadastrale et désignation secondaire) :

Localisation informelle

La localisation informelle sert à préciser la localisation du territoire (ex. : quadrilatère formé des rues Saint-Georges, des Érables, Principale et des Lilas, Limoilou ou Vieux-Port).

Description du territoire

Donnez le plus de précisions possible : indiquez la localisation, le périmètre visé, les dimensions du territoire, la topographie, le nombre de bâtiments ; identifiez les principaux immeubles ou ensembles d'immeubles d'intérêt patrimonial, etc.

Historique du territoire

Résumez ce que vous savez de l'histoire du territoire : périodes d'occupation, personnages, groupes ou événements associés, transformations, changements de fonction ou d'aménagement, dates importantes dans l'évolution du territoire, etc.

Le territoire est-il associé à un ou à des sites archéologiques connus ?

Oui Non Je ne sais pas.

Si oui, nom du site ou des sites :

SECTION 3 – MOTIFS DE LA PROPOSITION

*Qu'est-ce qui vous motive à faire cette proposition ?

* Quelles sont les valeurs patrimoniales du territoire concerné par la proposition ? Expliquez.

(archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique)

SECTION 4 – DOCUMENTS JOINTS À LA PROPOSITION

Documents de référence

Joignez une copie de tout document pertinent : étude, article, certificat de localisation document relatif à l'histoire du territoire, plan, document d'archives, étude de potentiel archéologique, etc. Fournissez les références bibliographiques exactes.

Relevé photographique

Photographies de l'extérieur des principaux immeubles, vues d'ensemble du territoire, photographies anciennes si disponibles, etc. Indiquez la source de chaque image si possible.

Documents d'appui

Pétition, lettre, résolution, etc.

SECTION 5 – SIGNATURE

Signature :

Date (aaaa-mm-jj) :

ENVOI DU FORMULAIRE

Le formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être envoyés au registraire du patrimoine culturel par courriel, à registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca, ou par la poste, à :

Registraire du patrimoine culturel
Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus de renseignements à propos de la Loi sur le patrimoine culturel, vous pouvez communiquer avec votre direction régionale.

Bas-Saint-Laurent (région 01)

337, rue Moreault, RC, bureau 12
Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3650
Télécopieur : 418 727-3824

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)

202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8

Téléphone : 418 698-3500
Télécopieur : 418 698-3522

Courriel : drslstj@mcc.gouv.qc.ca

Capitale-Nationale (région 03)

225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346
Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : dcn@mcc.gouv.qc.ca

Mauricie et Centre-du-Québec (régions 04 et 17)

100, rue Laviolette, bureau 315
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 371-6001
Télécopieur : 819 371-6984

Courriel : drmecq@mcc.gouv.qc.ca

Estrie (région 05)

225, rue Frontenac, bureau 410
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

Téléphone : 819 820-3007
Télécopieur : 819 820-3930

Courriel : drmecq@mcc.gouv.qc.ca

Montréal (région 06)

1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-2255
Télécopieur : 514 864-2448

Courriel : dm@mcc.gouv.qc.ca

Outaouais (région 07)

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4^e étage, bureau 4.140
Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819 772-3002
Télécopieur : 819 772-3950

Courriel : dro@mcc.gouv.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (régions 08 et 10)

145, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6M8

Téléphone : 819 763-3517
Télécopieur : 819 763-3382

Courriel : dratnq@mcc.gouv.qc.ca

Côte-Nord (région 09)

625, boulevard Laffèche, bureau 1.806
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979
Télécopieur : 418 295-4070

Courriel : drcn@mcc.gouv.qc.ca

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 11)

146, avenue de Grand-Pré
Bonaventure (Québec) G0C 1E0

Téléphone : 418 534-4431
Télécopieur : 418 534-4564

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches (région 12)

51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886
Télécopieur : 418 838-1485

Courriel : drca@mcc.gouv.qc.ca

Laval, Lanaudière et Laurentides (régions 13, 14 et 15)

300, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : 450 430-3737
Télécopieur : 450 430-2475

Courriel : drlll@mcc.gouv.qc.ca

Montérégie (région 16)

2, boulevard Desaulniers, bureau 500
Saint-Lambert (Québec) J4P 1L2

Téléphone : 450 671-1231
Télécopieur : 450 671-3884

Courriel : drmonter@mcc.gouv.qc.ca